



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 37**

Mis en ligne le : 17/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois d'octobre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

**Présents** : M. GACHON – Mme CZURKA – M. AMAR – Mme MORBELLI – M. MERSALI – Mme CUILIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – M. PIQUET – M. RENAUDIN – M. OULIE – Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme ROSADONI – Mme BERTHOLLAZ – M. DE SOUZA – Mme ROVARINO – Mme CHAUVIN – Mme LEHNERT – M. JESNE – M. SAURA – M. MENGEAUD – M. SAHRAOUI – M. FERAL – M. BOCCIA – Mme SAHUN – M. ALLIOTTE – M. SANCHEZ – Mme CONTICELLO – M. BORELLI

**Pouvoirs** : M. MONDOLONI à M. AMAR – Mme DESCLOUX à Mme NERSESSIAN – Mme RAFIA à Mme HAMOU-THERREY – Mme CARUSO à Mme MICHEL

**Absents** : M. GACHET – Mme JONNIAUX

**Secrétaire de séance** : M. SAURA

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – DISPOSITIF AIDE AUX ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**N° Acte : 7.5**

Délibération n° 22-150

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que depuis plusieurs années la Ville de Vitrolles met en œuvre une politique volontariste en matière de prévention, par l'équipement de la Police Municipale de nombreux outils qui permettent de renforcer la proximité dans les quartiers,

Considérant qu'il est opportun de protéger les policiers municipaux dans l'exercice de leurs fonctions en les dotant d'équipements de sécurité publique adaptés pour assurer sur le territoire communal leurs missions de police administrative et judiciaire ainsi que la mise en œuvre des pouvoirs de police du Maire,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant l'opportunité de bénéficier du concours financier du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « aide aux équipements de sécurité publique » à hauteur maximale de 60%,

La commune propose le projet ci-dessous qui abroge la délibération n°21-110 du 06 juillet 2021 :

Opérations	Coût € HT	Subvention (60%) € HT
Equipements divers dédiés à la Police Municipale	245 519,65 €	147 311,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>245 519,65 €</b>	<b>147 311,79 €</b>

Afin d'aider la Ville à faire face à l'importance des crédits à mobiliser, le maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 60 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

ABROGE la délibération n°21-110 en date du 06 juillet 2021.

SOLLICITE une participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au taux maximal de 60%,

PRECISE que les crédits nécessaires sont imputés au budget de la commune, section investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette demande de participation.

Le Secrétaire de séance

**D. SAURA**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 17 octobre 2022

P. le Maire et par délégation  
Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**

